

M. Horner (Acadia): Ce n'est peut-être pas la dernière fois non plus, comme quelqu'un vient de le dire.

Je ne veux pas qu'on m'accuse de retarder cette affaire mais j'aimerais obtenir certains renseignements et éclaircissements. Le bill met en cause un principe intéressant, notamment la vente d'actions, et il s'agit de savoir si fractionner les actions aide réellement les petits portefeuellistes. Les actions se vendent près de \$90 et, si le fractionnement proposé a lieu, elles vaudraient alors environ \$18. On nous a dit récemment que cette mesure rendrait les actions plus accessibles aux petits épargnants.

• (6.20 p.m.)

Cependant, lorsqu'on a demandé au représentant de la compagnie qui témoignait devant le comité des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques, il y a quelques années, combien d'actions les gens achetaient à la fois, il a répondu: «Parfois 100, jamais moins que 50». Voilà le nœud de la question. Celui qui veut acheter 100 actions, à \$90 l'action, dans cette compagnie doit disposer de \$9,000. La bourse est certes en mesure d'accepter de plus petites sommes, d'accepter l'achat de moins de 100 actions à la fois. On pourrait saisir un comité ou la Chambre de maints exemples à l'appui de cette assertion. La bourse est en mesure d'accepter des sommes inférieures à \$9,000 ou \$5,000; elle en accepte même de \$1,000. Avec mille dollars, on peut acheter une cinquantaine d'actions.

J'ai posé certaines questions au président général et au président du conseil de la compagnie qui ont témoigné devant le comité. Je voulais savoir si la compagnie avait à cœur les intérêts du petit épargnant ou plutôt les intérêts de la compagnie et de ses gros actionnaires. Je ne suis pas contre les grandes affaires, monsieur le président. En fait, je ne suis pas un anti, au fond.

Une voix: Pas même anti-libéraux?

M. Horner (Acadia): Il serait bien difficile de répondre, car j'ignore tout de leur attitude.

Ce que je vise, c'est l'amélioration des conditions du plus grand nombre de gens possible. Cette société fonctionne presque à plein rendement. Autrement dit, elle exploite presque à plein rendement un oléoduc aménagé de l'ouest à l'est du Canada dans des conditions frisant le monopole. Voilà une compagnie idéale qui fonctionne dans des conditions idéales.

[M. Horner (Acadia).]

Il s'agit de savoir qui s'intéresse à l'achat des actions de cette entreprise. On a déjà posé cette question au comité des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques et, à ma grande surprise, on y a répondu que les actions de la société récemment vendues avaient été achetées par des syndicats disposant d'un excédent de fonds, par des régimes privés de pension ayant de l'argent à placer dans des investissements solides et par d'autres organismes de ce genre. Aucun témoignage déposé au comité n'a révélé que de petits portefeuellistes désiraient acheter des actions de cette compagnie. En fait, les témoignages recueillis au comité indiquaient plutôt le contraire.

Comme certaines caisses de pensions ou de syndicats avaient des sommes considérables à placer en valeurs sûres et solides, elles ont opté pour cette société. Le petit épargnant veut exactement le contraire, car il espère trouver des actions minimales qui lui rapporteront une fortune. Autrement dit, le petit épargnant cherche toujours à découvrir un Pactole. Il est prêt à spéculer avec très peu d'argent dans l'espoir de faire fortune. Les gens qui placent des capitaux dans cette société ne sont pas comme cela. Cette société, exploitée en vertu d'un monopole et dont les frais et les prix de transmission sont fixés par l'Office national de l'énergie, est de celle qui ne réalise pas de bénéfices exorbitants mais qui, d'autre part, ne perd pas d'argent. Autrement dit, c'est un placement de père de famille. Ce sont des placements sûrs. Des investissements sûrs et solides ont tendance à attirer des sommes considérables, car les actionnaires recherchent des bénéfices de ce genre.

Quel que soit le comité de la Chambre qui l'étudiera—je ne sais pas lequel—j'avertis le parrain du bill que les représentants de l'*Interprovincial Pipe Line* devront prouver au comité que le fractionnement est vraiment nécessaire pour permettre à l'actionnaire moyen ou au petit épargnant canadien d'acheter les actions. Les mots «épargnants canadiens moyens» sont utilisés à ce sujet, bien qu'il y a deux ans, on ait parlé des petits épargnants canadiens.

Quels sont les faits véritables au sujet de cette compagnie? L'*Imperial Oil* en possède environ le quart; Shell et B/A, des montants moindres. On nous dit qu'en fractionnant les actions, on augmente le nombre d'actionnaires. Mais si vous remontez à 1952 ou à 1954, lorsque les actions de cette compagnie